

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Accompagner les investissements culturels et sportifs structurants****S104**

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-4, L1111-10, L4221-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

une subvention de 750 000 € sur un montant subventionnable de 3 750 000 € HT à la commune de Guérande dans le cadre du CPER 2021-2027 pour les travaux de restauration de la collégiale Saint-Aubin et des remparts de Guérande,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante de 750 000 €,

D'APPROUVER

la convention pour la restauration de la collégiale Saint-Aubin, des remparts et de la porte Saint Michel dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 figurant en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

une subvention de 470 000 € sur un montant subventionnable de 1 304 668 € HT à la commune de la Ferté-Bernard dans le cadre du CPER 2021-2027 pour les travaux de restauration de l'église Notre-Dame-des-Marais (tranche conditionnelle n°3),

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante de 470 000 €,

D'APPROUVER

la convention pour la restauration de l'église Notre-Dame-des-Marais à la Ferté Bernard dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 figurant en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

une subvention de 350 000 € sur une dépense subventionnable de 1 975 000 € HT au département du Maine-et-Loire dans le cadre du CPER 2021-2027 pour la réalisation des travaux de modernisation, de renouvellement de la muséographie et de valorisation du Château du Plessis-Macé à Longuenée en-Anjou,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante de 350 000 €,

D'APPROUVER

la convention pour la modernisation, le renouvellement de la muséographie et la valorisation du Château du Plessis-Macé à Longuenée en-Anjou dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 figurant en annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 24/04/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs